

**Demande de CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)
pour un mineur – présence obligatoire de l'enfant**

Détail des pièces à fournir et cas particuliers : service-public.fr

Première demande :

- Acte de naissance de moins de 3 mois ou passeport (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans)
- 2 photos d'identité couleur, conformes, de **moins de 6 mois**
- Justificatif de domicile de **moins d'un an** (type facture électricité, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, taxes d'habitation ou foncière)
- Livret de famille des parents et pièces d'identité des parents (l'un au moins des parents présent)
- Le cas échéant, jugement de divorce, déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, jugement de tutelle, ordonnance du juge des affaires familiales
- Si divorce et garde alternée, justificatifs de domicile des deux parents et pièces d'identité des parents

Renouvellement :

- 2 photos d'identité couleur, conformes, de **moins de 6 mois**
- Justificatif de domicile de **moins d'un an** (type facture électricité, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, taxes d'habitation ou foncière)
- Ancienne carte d'identité CNI
- Si la CNI est périmée depuis plus de 5 ans : acte de naissance de moins de 3 mois) ou passeport (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Déclaration de perte ou de vol le cas échéant et 25 euros en timbres fiscaux
- Livret de famille des parents et pièce d'identité des parents (l'un au moins des parents présent)
- Le cas échéant, jugement de divorce, déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, jugement de tutelle, ordonnance du juge des affaires familiales.
- Si divorce et garde alternée, justificatifs de domicile des deux parents et pièces d'identité des parents

NB : demande et remise de carte nationale d'identité sur RDV uniquement auprès des mairies disposant d'une station biométrique